RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-sept mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 24

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Fréderic Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Elodie Simoes à M. Fréderic Hucheloup, M. Pierre Testu à Mme Johanne Ledanseur, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à M. Michel Bucheton, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Denis Corman.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-04-02-13

Objet : Marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et l'Onde, conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES – Avenant n° 4.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-04-02-13

Objet : Marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et l'Onde, conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES – Avenant n° 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

VU sa délibération n° 2022-04-13/13 en date du 13 avril 2022 approuvant les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde,

VU sa délibération n° 2023-04-19/42 en date du 19 avril 2023 approuvant les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde,

VU sa délibération n° 2024-02-07/11 en date du 07 février 2024 approuvant les termes de l'avenant n° 3 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde,

VU le marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, notifié le 16 décembre 2021 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU l'avenant n° 1 au marché n° 2021-41 ayant pour objet des rectifications, des ajouts et des suppressions de prestations, entraînant une plus-value totale de 35 585,10 € HT au montant forfaitaire annuel de la Commune et portant le montant global annuel du marché à 1 020 830,05 € HT, soit une hausse de 3,60 %,

VU l'avenant n° 2 au marché n° 2021-41 ayant pour objet une revalorisation des prix forfaitaires et unitaires du marché, suite au contexte de forte hausse du coût de la main d'œuvre que la révision contractuelle de 1,60 % applicable ne suffisait pas à compenser, entrainant une plus-value totale de 43 012,35€ HT au montant forfaitaire annuel et portant le montant global annuel du marché à 1 063 842,40€ HT, soit une hausse de 8 % tout avenant confondu,

VU l'avenant n° 3 au marché n° 2021-41 ayant pour objet d'intégrer la ludothèque dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) entrainant une plus-value totale de 3 625,77 € HT au montant forfaitaire annuel de la Commune et portant le montant global du marché à 1 067 468,17 € HT, soit une augmentation de 8,3 % par rapport au montant global annuel initial du marché,

VU le projet d'avenant n° 4 et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) modifiée annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 24 mars 2025,

Délibération n° DEL-25-04-02-13

Objet : Marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et l'Onde, conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES – Avenant n° 4.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 24 mars 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 24 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avenant est nécessaire pour ajuster les prestations effectuées pour la Commune et notamment supprimer deux sites de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) (la halte-garderie du Mail et le centre sportif Barraco) d'une part, et modifier le planning d'intervention du titulaire au sein de la Ludothèque, d'autre part,

CONSIDÉRANT que les retraits susmentionnés entrainent une baisse de 18 400,23 € HT du montant forfaitaire annuel de la Commune,

CONSIDÉRANT que le montant global annuel du marché est ainsi porté à 1 049 067,94€ HT, soit une diminution de 1,72 % par rapport à l'avenant n° 3, et une augmentation totale de 6,48 % par rapport au montant global annuel initial du marché,

ENTENDU l'exposé de M. Fréderic Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

APPROUVE les termes de l'avenant n° 4 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde attribué à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, joint à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 02 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Johanne Ledanseur
9ème Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
078-217806405-20250402-DL25_2205H1-DE
Reçu en Préfecture le 04/04/2025

Publication 04/04/2025